

LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SALARIÉS

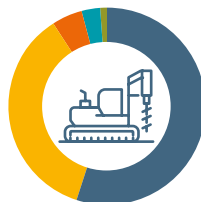
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS DANS LES TP PAR CODE NAF (2021)

Forages et sondages (4313Z) ● 518 (5%)
Location avec opérateur de matériel de construction (4399E) ● 1 121 (12%)
Autres travaux spécialisés de construction (4399D) ● 8 018 (83%)



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS DANS LES TP SELON LEUR TAILLE (2021)

0 salarié ● 5 349 (55%)
1 à < 10 salariés ● 3 496 (36%)
10 à < 20 salariés ● 462 (5%)
20 à < 50 salariés ● 280 (3%)
50 à < 200 salariés ● 65 (1%)
200 salariés et plus ● 5 (0%)



RÉPARTITION DES SALARIÉS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS DANS LES TP SELON LA TAILLE DE LEUR ÉTABLISSEMENT (2023)

1 à < 10 salariés ● 11%
10 à < 20 salariés ● 10%
20 à < 50 salariés ● 19%
50 à < 200 salariés ● 25%
200 salariés et plus ● 35%



Note de lecture : les établissements de 200 salariés et plus représentent <1 % des établissements et concentrent 35 % des effectifs des travaux de construction spécialisés.

Entre 2020 et 2021, toutes les activités des travaux de construction spécialisés ont connu une hausse de leurs effectifs. Dans l'ensemble, cette hausse était de 5 %.

Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Forages et sondages	Autres travaux spécialisés de construction	Location avec opérateur de matériel de construction	Total
2020	2 674	21 432	6 126	30 232
2021	2 746 (+3%)	22 708 (+6%)	6 233 (+2%)	31 687 (+5%)

Source : URSSAF / Traitements : Réseau des CERC.

Lecture : entre 2020 et 2021, les effectifs ont augmenté de 3 % dans l'activité « forages et sondages ».

ÉTABLISSEMENTS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS (2021)

9 657 établissements
(22% des établissements du secteur des TP)

81% des établissements comportant au moins un salarié sont des établissements de moins de 10 salariés.

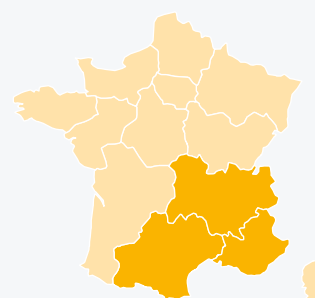
7,4 salariés en moyenne par établissement disposant d'effectifs (14,8 salariés en moyenne par établissement dans le secteur des TP).

TOP 3 DES RÉGIONS (2021)

Auvergne-Rhône-Alpes
1 481 établissements

Occitanie
1 314 établissements

Provence-Alpes-Côte d'Azur
1 118 établissements



LA FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

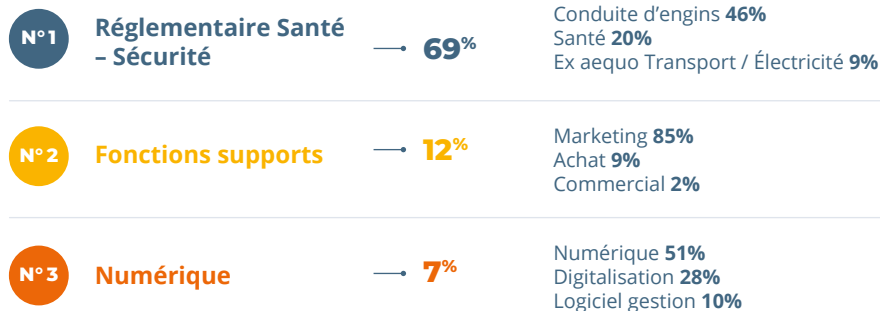
NOMBRE ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS DES TRAVAUX PUBLICS DONT LES FORMATIONS ONT ÉTÉ FINANÇÉES PAR L'OPCO DE LA CONSTRUCTION (CONSTRUCTYS)

Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Forages et sondages	Autres travaux spécialisés de construction	Location avec opérateur de matériel de construction	Total
2022	364	325	227	916
2023	491 (+35%)	784 (+141%)	569 (+151%)	1 844 (+101%)

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS DANS LES TP EN 2023

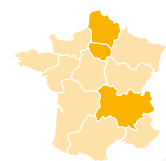


TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)



TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Île-de-France
497 stagiaires
Hauts-de-France
215 stagiaires
Auvergne-Rhône-Alpes
198 stagiaires



LA FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE STATUT

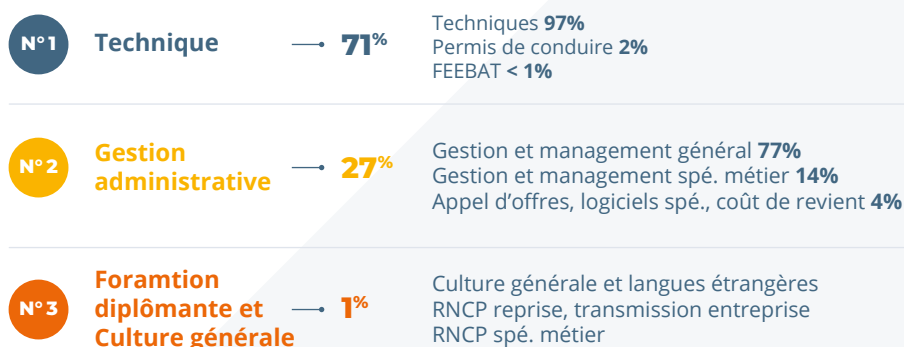
Auto-Entrepreneur ● 9%
Artisan ● 84%
Conjoint ● 0%
Créateur/repreneur ● 7%



LES TRAVAUX PUBLICS (2023)

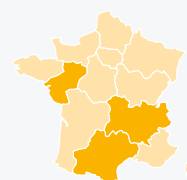


TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)



TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Occitanie
106 stagiaires
Auvergne-Rhône-Alpes
97 stagiaires
Pays de la Loire
81 stagiaires



LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS DANS LES TP (2023)



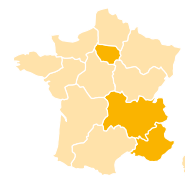
41
Contrats de professionnalisation en cours au 31/12/2023 soit **2%** des contrats de professionnalisation des TP

4 salariés sur **10**
exécutent leur contrat de professionnalisation dans une entreprise de 200 salariés ou plus (**41%**)

22%
des salariés en contrat de professionnalisation visent l'obtention d'un titre ou d'un diplôme inférieur ou égal au niveau 4 (**34%** dans les TP)

TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Île-de-France
14 contrats
Provence-Alpes-Côte d'Azur
7 contrats
Auvergne-Rhône-Alpes
5 contrats



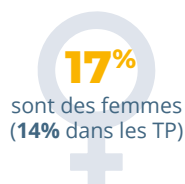
Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats de professionnalisation dans les travaux de construction spécialisés ont augmenté de 52 % contrairement à la tendance dans l'ensemble des Travaux Publics (-3 %).

Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Forages et sondages	Autres travaux spécialisés de construction	Location avec opérateur de matériel de construction	Total
2021	7	20	0	27
2022	6 (-14%)	34 (+70%)	3 (+)	43 (+59%)
2023	3 (-50%)	37 (+9%)	1 (-67%)	41 (-5%)

| Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats de professionnalisation dans l'activité « autres travaux spécialisés de construction » ont augmenté de 70 %.

LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPÉCIALISÉS DANS LES TP (2023)



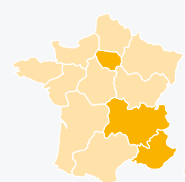
323
Contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2023 soit **2%** des contrats d'apprentissage des TP

Près de **4** apprentis sur **10**
exécutent leur contrat d'apprentissage dans une entreprise de 200 salariés ou plus (**37%**)

25%
des apprentis visent un diplôme ou un titre <=/= au niveau 4 (**40%** dans les TP)

TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

Île-de-France
117 contrats
Auvergne-Rhône-Alpes
44 contrats
Provence-Alpes-Côte d'Azur
27 contrats



Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats d'apprentissage dans les travaux de construction spécialisés a augmenté de 47 %. Ce résultat est bien supérieur à la moyenne des Travaux Publics dans leur ensemble qui s'élève à +29 %.

Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Forages et sondages	Autres travaux spécialisés de construction	Location avec opérateur de matériel de construction	Total
2021	32	133	55	220
2022	37 (+15%)	162 (+22%)	54 (-2%)	253 (+15%)
2023	30 (-19%)	235 (+45%)	58 (+7%)	323 (+28%)

| Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats d'apprentissage ont augmenté de 22 % dans l'activité « Autres travaux spécialisés de construction ».

CLÉS DE COMPRÉHENSION

LES ÉTABLISSEMENTS

Pour les deux graphiques « Répartition des établissements des travaux de construction spécialisés » (par code NAF ou selon leur taille) :

Source : INSEE (établissements au 31/12/2021)

Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisés tous les établissements de France (sauf ceux n'ayant aucun salarié et ne réalisant aucun chiffre d'affaires) dont les codes NAF sont les suivants :
43.13Z : Forages et sondages
43.99D : Autres travaux spécialisés de construction
43.99E : Location avec opérateur de matériel de construction

Pour le graphique « Répartition des salariés des travaux de construction spécialisés selon leur taille » :
Source : OPCO de la Construction - Constructys - d'après le fichier transmis par France Compétences (URSSAF).
Photographie à instant T des adhérents en Décembre 2023.
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

L'effectif transmis par l'URSSAF pour chacun des établissements correspond à l'effectif équivalent temps plein moyen sur l'année.

LES SALARIÉS

Source : URSSAF

Traitements : réseau des CERC

Sont comptabilisés tous les salariés des entreprises des codes NAF cités précédemment, quelle que soit la fonction occupée (production, administratif, commercial, technicien ou cadre).

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Source : OPCO de la Construction - Constructys
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys
Contrats en cours au 31/12/N.

CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Source : OPCO de la Construction - Constructys
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys
Contrats en cours au 31/12/N.

FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

Source : OPCO de la Construction - Constructys
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des personnels sous statut **salarié** et **financées par l'OPCO de la Construction** (Constructys).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS DES TRAVAUX PUBLICS

Source : FAFCEA
Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des **personnels non-salariés des Travaux Publics** (ex : artisans, conjoints non-salariés, créateurs-repreneurs d'entreprise, auto-entrepreneurs) et **financées par le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales** (FAFCEA).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

Les données cumulent les formations continues des personnels non-salariés des activités suivantes :

Construction de routes et autoroutes, Construction de voies ferrées de surface et souterraines, Construction d'ouvrages d'art, Construction et entretien de tunnels, Construction de réseaux pour fluides, Construction de réseaux électriques et de télécommunications, Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux, Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a., Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse, Forages et sondages, Travaux d'installation électrique sur la voie publique, Autres travaux spécialisés de construction, Location avec opérateur de matériel de construction.

NB : certaines données formations ne sont pas intégrées au périmètre d'analyse car le code NAF de l'entreprise est hors champ du BTP alors que son IDCC appliqué et déclaré à l'URSSAF (par le biais de la DSN), correspond au périmètre de financement de l'OPCO de la Construction.